RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00441
Numéro SIREN : 788 878 247
Nom ou dénomination : ABCOVERING

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2016 sous le numéro de dépôt 1168

SANS
VALEUR
LÉGALE

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

3, rue de la Platé 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

CERLATI Jean-Stéphane, Jacques
42 avenue Jacques Brel
81090 Lagarrigue

V/REF :
N/REF : 2012 B 441 / 2016-A-1168

Le Greffier du Tribunal de Commerce CASTRES certifie qu'il a reçu le 14/06/2016, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 19/05/2016
- Dissolution
- Nomination de liquidateur

Concernant la société

ABCOVERING
Société par actions simplifiée
2 rue Georges Charpak
l'Arobase 1 le Causse Espace d'Entrepr
81290 Labruguière

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-1168 le 14/06/2016

R.C.S. CASTRES 788 878 247 (2012 B 441)

Fait à CASTRES le 14/06/2016,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES (Tarn)

LE BAN-VALEUR LEGALE

SANS
VALEUR
LÉGALE

1160

ABCOVERING SAS

RCS : 788 878 247 00014 - SAS à capital variable de 5000 €

Le causse – Arobase 1 – 2 rue Charpak

81290 Labruguière

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille seize, le jeudi 19 mai à 14 heures,

Les actionnaires de la Société ABCOERING S.A.S., société anonyme simplifiée au capital variable de 5000 euros, dont le siège est situé Le causse – L'Arobase 1 – 2, rue Charpak – 81290 LABRUGUIERE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 788 878 247 00014, se sont réunis en assemblée *extra*ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par remise en main propre contre décharge.

L'assemblée est présidée par M. CERLATI Jean-Stéphane en qualité de Président.

Le président constate que sont présents :

- *Melle LE BOUCHER Nathalie (2500 parts)*

Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la SAS.
- Désignation et pouvoirs du liquidateur
- Pouvoirs en vue des formalités

Le président déclare que les documents ont été adressés aux associés

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :
Les actionnaires décident la dissolution anticipée de la société à compter du 1er juin 2016 et sa mise en liquidation amiable.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la liquidation de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « Société e liquidation », ainsi que le nom du liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution
Les actionnaires désignent M. CERLATI Jean-Stéphane demeurant 42, avenue Jacques Brel – 81090 LAGARRIGUE pour la durée de la liquidation.

Le liquidateur qui représente la société pendant le cours de sa liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir les soldes disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Monsieur CERLATI déclare accepter les fonctions de liquidateur qui viennent de lui être conférées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution
Le siège social est transféré au 42 avenue Jacques Brel – 81090 LAGARRIGUE où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

Cette résolution et adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution
L'assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution et adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de l'assemblée.

Signature du Président de l'assemblée

Signature des actionnaires

Le Bauder

Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur

Enregistré à : FINANCES PUBLIQUES -ENREGISTREMENT-CASTRES
Le 03/06/2016 Bordereau n°2016/291 Case n°5 Ext 709
Enregistrement : 375 €
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
L'Agent administratif des finances publiques
Mme SARABI Marie-Claude
Contrôleur Principal